

Vignoble

HABITAT. Leur maison rénovée par des aides

Dans le département, le programme Habiter mieux par l'association Soliha donne des aides aux propriétaires dans le cadre de programme de rénovation énergétique. Exemple à Mouzillon.



Maëva Bolzer, conseillère de l'habitat en charge du Vignoble, a accompagné Christelle Rollin dans le programme de rénovation énergétique qui a consisté, entre autres, à poser un manteau d'isolation autour de la maison.

Vignoble nantais/Mouzillon. Cela fait 44 ans qu'ils vivent à Mouzillon, dans leur maison nantaise chauffée au fioul. Hormis le remplacement des ouvrants il y a dix ans, Gabrielle et Albert Lecommandeur n'ont jamais lancé de gros chantiers d'amélioration. Leur maison n'est pas une passoire énergétique. Mais affiche un passable E, une note très moyenne dans le classement énérgivore. Il y a deux ans, le couple songe à faire des travaux de peinture. Sur les conseils de leurs enfants, les retraités changent d'avis et s'orientent vers des travaux d'isolation. Le programme est lourd. Il passe par l'isolation extérieure des murs, le remplacement de la VMC et l'isolation du plafond du sous-sol. Coût total de l'opération : 32 832 €.

Une somme que n'aurait

jamais pu déboursier le ménage modeste sans l'aide financière de l'Etat du programme Habiter mieux, versée par l'Agence nationale de l'habitat (Anah). Dans le département, le dispositif est porté par Soliha (Solidaires pour l'habitat). Le réseau associatif, anciennement Centre de l'habitat, intervient dans le champ de l'amélioration de l'habitat, à travers deux volets : le maintien

à domicile et la lutte contre la précarité énergétique.

Conditions

L'association accompagne les particuliers sur toute la durée du projet, « du premier contact jusqu'au déblocage des aides », explique Maëva Bolzer. Conseillère en habitat pour le secteur du Vignoble, la permanence de Soliha a suivi le dossier de la famille Lecommandeur. La première étape passe par la validation du projet. L'obtention des aides est conditionnée. Les subventions sont versées aux propriétaires occupants, sous conditions de ressources (exemple : un revenu de 2 243 € par mois pour deux personnes) et aux propriétaires bailleurs. « Les logements doivent avoir plus de 15 ans », ajoute la conseillère.

Pendant tout le projet, Soliha aide les ménages dans toutes les démarches : du diagnostic énergétique aux devis en passant par les aides bancaires disponibles

et l'octroi d'autres subventions (conseil régional et mutuelles de retraite). « L'information est bonne. Il y a une vraie écoute et on se sent bien accompagné », reconnaît Christelle Rollin, la fille qui a géré pour ses parents la partie administrative. Une contrainte : le dossier prend un plus de temps. « Les travaux sont lancés une fois que les accords de subvention sont donnés », confirme Maëva Bolzer. Et une obligation : un gain, attesté par une évaluation thermique, de 25 % d'énergie au minimum après travaux est exigé.

51 % d'aides

Pour Gabrielle et Albert Lecommandeur, le niveau d'aide est conséquent. Le programme qui prévoit plus de 40 % d'économie d'énergie a permis d'obtenir 51 % de subventions sur les travaux, entre les aides de l'Anah, des collectivités locales et de la Carsat (retraite). Le dispositif est d'autant plus intéressant que les enveloppes financières pour rénover son logement ont progressé pour 2017. « Le plafond de l'aide atteint 12 000 € », précise la conseillère. L'association Soliha fait campagne pour faire connaître ces aides. Pour Gabrielle et Albert, le programme a apporté un vrai confort. « La maison est moins froide, moins humide. On sent la différence », confesse le couple âgé, loin d'être le seul.

Depuis 2014, 1 750 ménages ont été accompagnés pour des travaux d'économie d'énergie.

■ Soliha : permanence téléphonique au 02 40 44 99 44.

Hervé Pavageau

1 400 foyers à accompagner en 2017

En 2016, Soliha a accompagné 328 ménages pour des travaux d'adaptation et 358 ménages en économies d'énergie dans le département. Pour une moyenne de travaux de 18 000 € de travaux énergétiques et un gain de 40 % d'économie. L'objectif 2017 est d'accompagner en Loire-Atlantique 400 ménages en adaptation du logement et 1 000 ménages dans la thématique de la précarité énergétique. L'an dernier, l'ensemble des organismes financeurs (Anah, Département, Région, caisses de retraite...) a apporté son soutien financier à hauteur de 6,6 millions d'euros.

ELECTIONS. 900 personnes à recruter pour la mise sous pli

Année d'élections oblige, une entreprise du Vignoble nantais doit recruter 900 personnes pour deux opérations de mise sous pli, en mai et juin prochains.

Vignoble nantais/Gé-tigné. C'est déjà ça. La campagne électorale dont le cœur bat au rythme des mesures pour l'emploi va donner... quelques jours de travail. Dans le cadre des élections présidentielles et législatives, la société Asap Diffusion, entreprise spécialisée dans la préparation de documents, recrute en effet 900 personnes pour effectuer une importante opération de mise sous pli des professions de foi des candidats organisée dans le secteur de Clisson. L'entreprise n'a pas souhaité donner le lieu précis pour des raisons de sécurité.



Plusieurs opérations de mise sous pli ont eu lieu au Pallet dans le cadre des élections. Mais celle-ci, par le nombre de personnes à recruter, est une première.

Le recrutement doit permettre la distribution des courriers sur l'ensemble de la région des Pays-de-la-Loire. L'opération de recrutement se fait en partenariat avec le Pôle emploi de Clisson et trois agences d'emploi : l'entreprise d'interim Synergie à Clisson, celle d'Abalone à Rezé et Actif Sud-Loire, agence de

travail temporaire, implantée également à Rezé.

Les personnes doivent être disponibles sur les périodes du 2 au 4 mai et du 14 au 15 juin 2017. La mise sous pli est manuelle. Le travail est organisé en 3 X 8, en contrat intérimaire avec une rémunération brute fixée à 9,76 € de l'heure. « Les candi-

dat doivent savoir lire, écrire et compter. Le travail s'effectue en grande partie debout, avec pas ou peu de port de charges », précise Pôle emploi.

Comment candidater ?

Pour postuler, trois jours d'inscriptions auprès des agences d'emploi sont organisés. Les candidats doivent se présenter le mardi 4 avril, le jeudi 6 avril ou le jeudi 13 avril entre 8 h 30 et 12 h 30 au 3, rue de la Pépinière à Gétigné. Les personnes intéressées doivent se présenter avec une copie de la carte d'identité nationale, une carte vitale, un justificatif de domicile, un RIB et un CV. A noter que l'offre est consultable sur le site de pole-emploi.fr (référence : 051PSSX).

■ Informations auprès des agences au 02 51 71 70 07 pour celles de Clisson et Vallet.

Un métier pour demain

Devenez Coiffeur (se)

Du CAP au BTS

Les Chiffres clés du secteur de la Coiffure

82 800 établissements de coiffure dont 4590 en Pays de la Loire. Environ 168 000 actifs dont 95 200 salariés (dont 5238 en région Pays de la Loire), sont chaque jour au service des français et exercent avec passion et expertise leur métier. La profession compte parmi les acteurs majeurs du commerce de proximité et accueille chaque jour un million de clients.

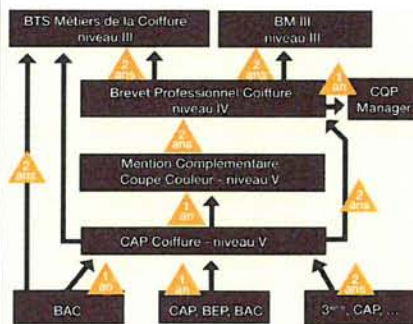
• chiffres Unec (Union Nationale des Coiffeurs)

Le métier

Créativité, technicité, à l'écoute, fibre commerciale et résistance à toute épreuve sont les qualités nécessaires pour être un bon coiffeur (se).

Son savoir-faire se double d'un certain sens de l'esthétique

Le cursus



Où se former :

Le Lycée des Métiers de la Coiffure Pierre Masson
CAP (1an et 2 ans) - Mention Complémentaire Coupe Couleur (1an), Brevet Professionnel (en contrat de professionnalisation) et BTS « Métiers de la Coiffure » (ouverture prévue pour la rentrée 2017).

Ecole de la profession - La Fédération nationale de la Coiffure Pays de la Loire est l'Organisme gestionnaire du lycée.
Ecole partenaire L'Oréal, école partenaire Pivot Point, organisation des concours Meilleurs Apprentis de France et concours Beauté sélection...

Accueil des boursiers.

Nos élèves sont bénéficiaires de toutes les Aides Régionales. Le meilleur taux de réussite aux examens de l'académie.

Portes Ouvertes

le samedi 25 mars 2017

de 9h30 à 13h00



RDV Modèles : 02 40 71 06 55
3 rue Vasco de Gama
44800 Saint-Herblain
Secrétariat : 02 40 71 06 52
Contact@lppc.fr - www.lppc.fr